



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 9 juillet 2026

Signature de la convention de coopération relative à la gestion et à la reconversion du site de l'ancienne abbaye-prison de Clairvaux*

L'État, la Région Grand Est, le conseil départemental de l'Aube, la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube et la commune de Ville-sous-la-Ferté ont signé une convention de coopération marquant une nouvelle étape dans le projet de reconversion de l'ancienne abbaye-prison de Clairvaux ce 3 juillet 2026.

Cette convention traduit la volonté commune des partenaires de préserver, valoriser et donner un nouvel avenir à ce site patrimonial d'exception, témoin de près de neuf siècles d'histoire monastique et pénitentiaire.

Une ambition collective pour un patrimoine exceptionnel

À la suite de l'arrêt de l'appel à manifestation d'intérêt engagé en 2022, les partenaires ont souhaité poursuivre ensemble la dynamique engagée afin de construire un projet de reconversion à la hauteur des enjeux patrimoniaux, culturels, touristiques, économiques et territoriaux que représente Clairvaux.

La convention définit une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales afin de conduire cette nouvelle phase du projet.

Elle prévoit notamment :

- la réalisation des études nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de reconversion à long terme,
- le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les partenaires dans la conduite du projet,
- la préparation de la création d'un groupement d'intérêt public (GIP), appelé à assurer, à terme, la gestion, le développement et la valorisation du site.

Une gouvernance renforcée

La convention instaure deux instances de pilotage :

- un **Comité stratégique**, présidé par le préfet de la région Grand Est, chargé de définir les orientations générales du projet,
- un **Comité de pilotage**, réunissant les services de l'État et les collectivités partenaires, chargé d'assurer le suivi opérationnel des actions.

Cette organisation permettra de coordonner les études, les financements et les actions de valorisation engagées sur le site.

Préserver et faire vivre Clairvaux

Dans l'attente de la création du futur GIP, les partenaires s'engagent à assurer la préservation du monument et à développer une stratégie d'occupation temporaire qui permettra d'ouvrir progressivement et davantage le site au public à travers des actions culturelles, scientifiques et patrimoniales, en lien avec les acteurs locaux et notamment l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux.

L'État poursuivra également les importantes opérations de restauration des bâtiments protégés au titre des monuments historiques, parmi lesquelles celle du Grand Cloître, dont le coût est estimé à 60 millions d'euros, ainsi que les missions d'entretien, de surveillance et de sécurisation du site.

Une vision partagée pour l'avenir

L'ensemble des partenaires réaffirme, par cette convention, sa volonté de construire un projet ambitieux, durable, économiquement viable, et respectueux de la valeur patrimoniale exceptionnelle de Clairvaux.

Cette coopération doit permettre de préparer les conditions de création du futur groupement d'intérêt public, qui assurera la gouvernance du site et portera sa reconversion au service du territoire et de son rayonnement.

La convention est conclue pour une durée maximale de cinq ans et prendra fin dès lors que le groupement d'intérêt public sera pleinement opérationnel.

Cette coopération permettra également de faire de la reconversion de Clairvaux un levier de développement patrimonial, culturel, touristique et économique au bénéfice de l'ensemble du territoire.

*Fondée en 1115 par Bernard de Clairvaux, l'abbaye cistercienne a rayonné à travers toute l'Europe avant d'être transformée en maison centrale au début du XIX^e siècle. Après le départ définitif de l'administration pénitentiaire en octobre 2023, l'ensemble du site est désormais placé sous la responsabilité du ministère de la Culture, ouvrant une nouvelle page de son histoire.

Contact presse

Préfecture de la région Grand Est
Hélène Reichhart – Responsable de Communication
✉ helene.reichhart@grand-est.gouv.fr

Département de l'Aube
Romain Allard – Directeur de la communication
✉ romain.allard@aube.fr

La région Grand Est
Isabelle Diller – Attachée de presse
✉ Isabelle.Diller@grandest.fr

Préfecture de la région Grand Est
Tél : 03 88 21 67 68
www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
f @PrefetGrandEstBasRhin
X @Prefet67
in @Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin